



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 1^{ER} MARS 2018

Date de convocation :
23 février 2018

L'an deux mil dix-huit, le premier mars, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle communautaire d'Aunou-sur-Orne, sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :
44

Présents : MMES CARDEY Martine, CHOLLET Micheline, DAVOIS-MARICHAL Françoise, GUYOT Jeanine, LORITTE Valérie, MARGUERIE Sandrine, MESNEL Elisabeth, PUITG Reine-Marie, ROCHE Géraldine, MM. AVENEL Gaël, BAËLDE Jean-Pierre, BARRÉ Rémi, BELLOUIS François, BERNOU Christian, COUSIN Guy, DE STOPPELEIRE Xavier, FONTAINE Jean-Pierre, FORTIN Michel, GESLIN René, HOËZ Franck, HOUSSEMAINE Jean-Yves, JAUBLEAU Daniel, LAHIGUERA Angélique, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Éric, LECLERC Jean, LECOEUR Henri, LERICHE Didier, LEVESQUE Michel, PERSEHAYE Jean-Claude, RICHARD Marc, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SAUVAGET Jean-Paul, VINET Paul

Nombre de délégués présents :
35

Excusés avec pouvoir : Mme CARTIER-HATREL Carmen (pouvoir donné à M. Gaël AVENEL), M. LECOQ Jean-Claude (pouvoir donné à Mme DAVOIS-MARICHAL Françoise), M. DUVAL Rémy (pouvoir donné à M. BARRÉ Rémi), Mme PERREAUX Isabelle (pouvoir donné à M. HOUSSEMAINE Jean-Yves)

Nombre de votants :
39

VOIX POUR :
39

Secrétaire de séance : AVENEL Gaël

VOIX CONTRE :
0

Objet : Validation du projet de révision du zonage d'assainissement sur la commune du Château d'Almenêches (Route de la Gare) et mise à l'enquête publique

ABSTENTIONS :
0

VU la Loi sur l'Eau du 3 janvier 1992,

VU l'article L 2224-10 du Code Général des Collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne, compétente en matière d'assainissement collectif et non collectif

VU le zonage d'assainissement approuvé par la commune du CHÂTEAU D'ALMENÊCHES en 2001 qui prévoyait un zonage en assainissement collectif de la Route de la Gare (RD 206).

CONSIDERANT qu'à ce jour aucuns travaux d'assainissement n'ont été réalisés et que la commune ne souhaite pas maintenir ces projets sur son territoire,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le zonage d'assainissement sur l'ensemble de la commune en prenant en compte, entre autres, les évolutions techniques, économiques et réglementaires en termes d'assainissement collectif et non collectif

VU l'étude réalisée par le M. Karl DELOZIER,

VU l'avis de la Commission Environnement et en accord avec le Maire du Château d'Almenêches,

Monsieur le Président propose de modifier le zonage d'assainissement de la commune du Château d'Almenêches comme suit : Maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif, y compris le Bourg et la Route de la Gare.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** la révision du zonage d'assainissement de la commune du Château d'Almenêches comme suit : Maintien de l'ensemble de la commune en assainissement non collectif, y compris le Bourg et la Route de la Gare
- **MANDATE** le Président pour entreprendre les démarches nécessaires pour soumettre cette révision à enquête publique

Certifié exécutoire
Compte tenu de la
réception en Préfecture
le
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,
Affiché le 9 mars 2018
Pour extrait certifié conforme,
A Sées, le 9 mars 2018
Le Président,
Jean-Pierre FONTAINE

